Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20261117-2026063-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 10 novembre 2026 Date d'affichage : 10 novembre 2026
Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – PICHERIT Loïc - THOMAS Anne-Laure - BRONNEC Jean-Vincent - MALTRET Aurélie - GRANNEC Catherine - GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan - QUELEN Jean-René – COÏC Iwan - BOUCHER Lucia - LEGRIS Jean-Pierre - GUILLERME Jean-Yves - TIPHENE Marlène
Procuration : LE VEN Moira à RIOU Brendan
Secrétaire de séance : PICHERIT Loïc

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-063

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le Maire expose au Conseil Municipal les services de l'ALECOB (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Centre Ouest Bretagne) concernant la maîtrise des consommations d'énergie des communes. En effet, l'ALECOB a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, a développé le Conseil Energie Partagé en partenariat avec l'ADEME dont le principe est la mise à disposition d'une « compétence énergie » pour les communes adhérentes. La commune adhère depuis 2010 à ce service et la convention est arrivée à son terme. Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre ce partenariat en signant une nouvelle convention pour une durée de trois ans ; la participation financière de la commune étant de 1.20 €uro par habitant. (Chiffre INSEE population totale du dernier recensement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au Conseil en Energie Partagé
- Autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé avec l'ALECOB
- Désigne Monsieur RIOU Brendan « Responsable Energie » pour la commune

Le Secrétaire de séance, Loïc PICHERIT

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

MAIRIE DE ST GOAZEC (Finistère)

Le maire :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont le PV sera publié sur le site internet de la mairie de Saint-Goazec
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.